

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2011**

Délibération
n° 2011.05.103

Adhésion à
l'association de
gestion de fichier
partagé de la
demande en Poitou-
Charentes

LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

Secrétaire de séance : Christian RAPNOUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011

**DELIBERATION
N° 2011.05.103**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ADHESION A L'ASSOCIATION DE GESTION DE FICHIER PARTAGE DE LA DEMANDE EN
POITOU-CHARENTES**

La loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion dite « MOLLE » a réorganisé la coordination et la gestion de la demande de logement public social en généralisant à l'échelle départementale l'attribution du numéro unique.

Afin d'anticiper sur les évolutions imposées par la Loi MOLLE, les organismes HLM de Poitou-Charentes se sont regroupés sous l'égide de l'Association régionale des organismes HLM (ARO-HLM) pour assurer la gestion technique des fichiers départementaux de la demande locative sociale sur les quatre départements composant la région.

A cette fin, ils ont créé une structure associative loi 1901. L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 18 février 2011 à Niort, au siège de l'association.

L'association se compose de :

- membres de droit : toutes **les personnes morales ayant pris l'option d'être lieu d'enregistrement**.
- membres associés : l'Etat (au niveau régional) et l'Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Poitou-Charentes.
- membres partenaires : les personnes morales n'ayant pas pris l'option d'être lieu d'enregistrement et notamment les collectivités ayant en charge le suivi d'un public spécifique (public prioritaire plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) - atelier chantier d'insertion (ACI).

Pour l'année 2011, la cotisation pour un membre de droit (structure d'enregistrement) est de 9 000 € et de 5 000 € pour les membres partenaires. Seuls les membres de droit participent au conseil d'administration de la structure.

En tant que collectivité gérant un PLH, il paraît intéressant pour le GrandAngoulême d'avoir une vision permanente de l'évolution de la demande de logement social sur le territoire, que ce soit quantitativement ou qualitativement et donc d'avoir accès aux éléments du fichier.

Le bureau communautaire du 17 mars 2011 a émis un avis favorable pour une adhésion en qualité de membre partenaire à l'association de gestion du fichier partagé de la demande en Poitou-Charentes.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 13 avril 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion du GrandAngoulême, en qualité de membre partenaire, à l'Association de gestion du fichier partagé de la demande en Poitou-Charentes et le règlement de la cotisation, qui s'élève à 5 000 € pour l'année 2011.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte d'adhésion.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 6281 – rubrique 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juin 2011 | <u>Affiché le :</u> 07 juin 2011 |